

REÇU LE

05 FEV. 2018

CC LNG



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Vus

M. le Président  
Communauté de communes Latitude  
Nord Gironde  
2, rue de la Ganne

Dossier suivi par : Marie-Armelle Fouéré  
Téléphone : 05.56.01.73.44  
Courriel : [ma.fouere@inao.gouv.fr](mailto:ma.fouere@inao.gouv.fr)

33 920 SAINT-SAVIN

Objet : modification n°2 du PLU  
de la commune de LARUSCADE

Bègles, le 1 février 2018,

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 15 janvier 2018, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Laruscade.

La commune de Laruscade est située dans l'aire géographique des Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) « Blaye », « Côtes de Blaye », « Côtes de Bordeaux », « Bordeaux », « Bordeaux supérieur » et « Crémant de Bordeaux »<sup>1</sup>.

Les modifications présentées dans ce dossier consistent à :

- permettre l'implantation d'une Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Âgées en identifiant une zone Um au sein d'une zone précédemment identifiée en AU : ce secteur est situé en dehors de toute aire parcellaire délimitée en AOC, son identification en zone Um n'affecte pas ces productions;
- proposer le classement de deux secteurs en zone A précédemment identifiés en zone N pour permettre le développement des exploitations agricoles : ces secteurs sont situés en dehors de toute aire parcellaire délimitée en AOC;
- modifier le règlement écrit pour permettre d'actualiser les références réglementaires et de l'adapter aux problèmes rencontrés, ce qui n'appelle pas d'objections de la part de l'Institut;
- identifier des changements de destination en zone A et N : la modification du règlement graphique inscrit 19 bâtiments susceptibles de changer de destination.

Les services de l'INAO resteront attentifs, lors de l'examen éventuel du changement de destination de ces bâtiments nécessitant un avis conforme de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), à l'absence d'impact de ces projets sur l'exploitation agricole ou la qualité paysagère du site.

<sup>1</sup> Pour information, la commune de LARUSCADE est également située dans les aires géographiques de l'Appellation d'Origine Contrôlée « Beurre Charentes-Poitou » et des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Agneau de Pauillac », « Asperges du Blayais », « Bœuf de Bazas », « Canard à foie gras du Sud-Ouest », « Jambon de Bayonne » et de l'IGP viticole « Atlantique ».

INAO - Délégation Territoriale Aquitaine-Poitou-Charentes

SITE DE BORDEAUX  
"PORTE DE BEGLES"

Bâtiment A, 3<sup>ème</sup> étage

1, quai Wilson

33 130 BEGLES

TEL : 05 56 01 73 44 / TELECOPIE : 05 56 01 05 74

[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)

En outre, il serait inacceptable que le changement de destination de bâtiments agricoles existants conduise à la sollicitation de nouvelles constructions à des fins d'exploitation agricole.

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice et par délégation,  
Le Délégué Territorial,  
Laurent FIDELE



**INAO - Délégation Territoriale Aquitaine-Poitou-Charentes**

SITE DE BORDEAUX  
"PORTE DE BEGLES"  
Bâtiment A, 3<sup>ème</sup> étage  
1, quai Wilson  
33 130 BEGLES  
TEL : 05 56 01 73 44 / TELECOPIE : 05 56 01 05 74  
[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)